

RCS : ORLEANS  
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00348  
Numéro SIREN : 489 532 267  
Nom ou dénomination : CASTELNEUVIENNE DE COMMISSARIAT

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 6170

RAPPORT DU  
COMMISSAIRE À LA  
TRANSFORMATION

*CASTELCOM*

CASTELCOM  
SARL AU CAPITAL DE 120 000 €  
SIÈGE SOCIAL : 12 GRANDE RUE  
45110 CHÂTEAUNEUF SUR LOIRE  
SIREN : 489 532 267

\*.\*.\*.\*.\*

## SOMMAIRE

### RAPPORT À LA TRANSFORMATION

-----

CASTELCOM  
SARL AU CAPITAL DE 120 000 €  
SIÈGE SOCIAL : 12 GRANDE RUE  
45110 CHÂTEAUNEUF SUR LOIRE  
SIREN : 489 532 267

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL CASTELCOM EN SAS

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 27 Juin 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ORLÉANS, le 2 Juillet 2022

Le Commissaire à la transformation  
ORCOM AUDIT

Bruno ROUILLÉ  
Associé